

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Février 2023 à 20H30

PROCES-VERBAL

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : DELORT Francis, VILLETTE Patricia, DE VRIES-MEIJER Margaretha, GRANGER Sarah, CHATARD François, PEYROUNY Bernadette, REYJAL Patrick, PAYEN Magali

Absents : Monsieur Gabriel FORTIN, PEYZEYRE Valérie, REIX Christophe

Monsieur REYJAL Patrick a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 Janvier 2023 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal donne son approbation.

Délibérations adoptées :

➡ Approbation du devis de l'entreprise SARL VIVALDA DEL 2023-03

➡ Demande de subvention DETR et auprès du Conseil Départemental de la Corrèze
DEL 2023-04

➡ Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 DEL 2023-05

1/ validation des devis pour les bâtiments communaux :

Monsieur le maire informe le conseil du projet d'installation d'une pompe à chaleur dans la Mairie, du projet de remplacement des éclairages par des LED et la mise en conformité de l'armoire électrique pour la salle polyvalente, du projet d'installation d'une pompe à chaleur pour la salle polyvalente.

Monsieur le Maire fait part au conseil des devis de l'entreprise SARL VIVALDA.

Pour le remplacement des convecteurs électriques de la Mairie par une pompe à chaleur chauffage /climatisation :

Coût de la prestation : 4 221.36 € HT soit 5 065.63 € TTC

Pour le remplacement des éclairages par des LED et la mise en conformité de l'armoire électrique de la salle polyvalente :

Coût de la prestation : 9 092.58 € HT soit 10 911.10 € TTC

Pour le remplacement des appareils de chauffages de la salle polyvalente par une pompe à chaleur chauffage/ climatisation :

Coût de la prestation : 16 151.81 € HT soit 19 382.17 € TTC

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise SARL VIVALDA pour un montant total de 29 465.75 € HT soit 35 358.90 € TTC.

2/ Demande de subvention DETR et auprès du Conseil Départemental – Rénovation énergétique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, d'un projet d'installation d'une pompe à chaleur pour la Mairie ainsi que le remplacement des fenêtres et pour la salle polyvalente le remplacement des éclairages par des LED et la mise aux normes de l'armoire électrique ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur.

Le conseil Municipal accepte le projet présenté, pour un montant total HT de 29 465.75 € et propose le plan de financement tel qu'il suit :

Demande au conseil départemental de la Corrèze/ Taux de subvention 40 % :

Montant sollicité : 11 786.29 €

Demande DETR / Taux de subvention 50 % :

Montant sollicité : 14 732.87 €

Reste à la charge de la commune : 2 946.59 € si accord du financier.

3/ Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023.

Le Conseil municipal, autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget Principal 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<u>BP 2022</u>	<u>25.00 %</u>
31 000.00 €	7 750.00 €

4/Question diverses :

_Taux imposition : souhait de ne pas augmenter le taux d'imposition en 2023.

_Projet CADA sur la commune de BEYSSENAC : lettre reçu en mairie de Mme Maryline GRANGER qui s'interroge quant à la scolarisation future des enfants accueillis au sein du RPI .

La séance est levée à 22H00

A SAINT- ELOY- LES- TUILERIES, le 16 Février 2023

Le secrétaire de séance,

Patrick REJAL

Le Président,

Francis DELORT